

Liste du matériel 2022-2023 pour la 4^e année primaire Immersion

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !

Ce qu'il faut aux élèves :

- Un cartable dur et solide
- 1 grand plumier rectangulaire
- 1 stylo + cartouches bleues
- 1 effaceur
- 1 bic à 4 couleurs
- 2 crayons ordinaires solides et un porte-mine rechargeable solide
- 1 taille-crayon avec récupérateur solide
- 1 gomme blanche
- 1 paire de ciseaux qui coupent
- 1 latte dure de 30 cm en plastique
- 1 latte de 15 cm qui rentre dans la trousse
- Des crayons de couleur
- Des marqueurs de couleur
- 1 fluo jaune
- 1 tableau type VELLEDA + 4 marqueurs type VELLEDA + un chiffon
- 1 compas solide
- 1 équerre géométrique type ARISTO
- 1 gros tubes de colle type PRITT
- 5 fins classeurs (1,5 cm) (1 x rouge, 1 x bleu, 1 x noir, 1 x vert, 1 x jaune)
- 2 fardes référentiels 100 vues
- 1 gros cahier A4 ligné type ATOMA
- 1 cahier A5 ligné
- 20 pochettes plastiques
- Une gourde
- 3 rouleaux d'essuie-tout
- 3 boîtes de mouchoirs en papier
- Un abonnement STIB pour les sorties (gratuit auprès de la STIB)

Les manuels inscriptibles utilisés en classe sont offerts par l'école.

Education physique

- Short bleu
- T-shirt blanc
- Pantoufles et chaussettes blanches

Dans un sac solide et marqué

Natation :

- Un maillot de bain facile à mettre (1 pièce pour les filles)
- Un bonnet de bain (par facilité et sécurité pour mieux reconnaître les enfants dans la piscine, l'école vend des bonnets de bain marqué au nom de l'école au prix de 5,00 €)

Déjeuner tartines

- Un sac de pique-nique solide (enfants qui mangent au repas tartines)
- Une boîte à tartines solide et marquée
- Une gourde

Tous les paiements se font obligatoirement par virement bancaire via factures sur base du bon de commande.

Modification importante de notre projet d'établissement :

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2020-2023 qui précise dorénavant au point E : ***"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."***

Vous comprendrez donc que depuis le 1^{er} septembre 2017, il est interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait. Depuis le du 1^{er} septembre 2019, les bouteilles d'eau en plastique sont interdites et nous exigeons l'utilisation d'une gourde. D'autre part, les collations devront être dépourvues d'emballage et conservées dans une boîte à tartines ou tout autre récipient réutilisable.

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement cette nouvelle disposition.

Merci.



**ÉCOLE FONDAMENTALE
ÉCOLE PRIMAIRE**

Rue des Résédas 47 & 51
1070 Anderlecht
02/521 63 73

www.imifondamental.be

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Depuis déjà quelques années maintenant et dans un souci de facilité pour les parents de la section primaire, notre école organise une grande vente de vêtements d'uniformes la veille de la rentrée des classes. **Cette année, cette vente se déroulera le jeudi 25 août 2022 entre 15h00 et 18h00 à la salle Clémence.**

Notre école vendra les vêtements suivants :

Rappel des prix des vêtements vendus par l'école :

Polo blanc à courtes manches mixte marqué au logo de notre école : 10,00 €
Sweat bleu mixte marqué au logo de notre école: 12,00 €
Pantalon en toile bleu marine – Modèle fille ou garçon : 15,00 €
Pantalon en velours bleu marine – Modèle garçon : 17,50 €
Jupe en toile bleu marine : 13,00 €
Bermuda en toile bleu marine – Modèle garçon : 14,00 €
Collants bleu marine : 5,00 €
Bonnet de bain : 5,00 €
T-Shirt de gym : 9,00 €

Nous vous rappelons par ailleurs quelques dispositions importantes de notre règlement d'ordre intérieur :

(..) Dans notre école, l'uniforme est obligatoire pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e année primaire. L'école impose l'uniforme pour éviter que les élèves ne cherchent à se distinguer des autres et à se faire remarquer. Les vêtements sont simples, sans excentricité qui suit la mode de trop près. Ils sont de coupe classique, de couleur unie, sans liseré, ni bord, ni couleur différente. Ils sont propres et de présentation nette et soignée. Aucun signe distinctif, philosophique ou religieux ne sera accepté. **Pour une question de facilité, certains vêtements pourront être achetés à l'école.**

Descriptif de l'uniforme :

Pour les garçons

Pantalon bleu marine
Bermuda bleu marine
Pantalon $\frac{3}{4}$ bleu marine
Chemisier, sous-pull ou polo blanc
(manches longues ou courtes)
Pull (col V, col rond, avec tirette) bleu marine
Gilet ou sweat-shirt (sans capuchon)
bleu marine
Chaussettes unies dans le ton de l'uniforme
(blanches ou bleues marines)

Pour les filles

Jupe ou pantalon bleu marine
Bermuda ou pantalon $\frac{3}{4}$ bleu marine
Robe ou chasuble bleue marine
Chemisier, sous-pull ou polo blanc
(manches longues ou courtes)
Pull (col V, col rond, avec tirette) bleu marine
Gilet ou sweat-shirt (sans capuchon)
bleu marine
Chaussettes unies dans le ton de l'uniforme
(blanches ou bleues marines)
Collant bleu marine

Pour une question de facilité durant les sorties, il est recommandé que chaque enfant possède au moins un sweat-shirt ou un pull et un polo marqués au nom de notre école.

Les jeans et les leggings sont interdits. Les vêtements marqués au nom et avec le logo de l'école secondaire sont également interdits.

Chaussures en cuir, nubuck, daim de couleur bleu marine, brune ou noire. Les sandales sont autorisées de Pâques à la Toussaint aux mêmes conditions que les chaussures (matière et couleur). Les chaussures de sport (type "basket") de couleur unie bleue marine, noire ou brune sont autorisées. Toutes les autres couleurs ou combinaisons de couleurs sont interdites. Les chaussures ou baskets de fantaisie produisant, par exemple, de la lumière ou de la musique sont interdites. Les chaussures en toile, même partiellement, sont interdites. Le port des chaussettes est obligatoire, même en été.

4.2 La présence à l'école

4.2.1 Obligation pour l'élève :

L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques, religieuses, culturelles et sportives, y compris la natation. En effet, le cours de natation est obligatoire (y compris en 3^e année de l'enseignement maternel). Il fait partie du cours d'éducation physique. Il se donne à la piscine du CERIA. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande justifiée.

L'élève doit venir à l'école muni du matériel adéquat indispensable à une participation active et efficace. Pour la classe, se référer à la liste du matériel distribuée l'année précédente.

Pour le cours de gymnastique, la tenue suivante est requise :

- pantoufles de gymnastique blanches (si possible à élastique, surtout au degré inférieur)
- short bleu
- t-shirt blanc

5. La vie au quotidien

(...)

5.5 Attitudes et comportements attendus de l'élève

- Le port de tout couvre-chef (foulard, voile, bandana, casquette,...) à l'intérieur de l'école est interdit.
- Le maquillage, le vernis à ongles, les piercings, les tatouages, le gel et les teintures dans les cheveux ne sont pas autorisés.
- **Pour les garçons, nous exigeons une coiffure classique à savoir des cheveux courts, soignés et coiffés de façon uniforme et sans extravagance.**
- Pour les filles, nous exigeons que les cheveux soient soignés et coiffés sans extravagance. Les cheveux longs devront être attachés. Les compléments capillaires ne sont pas acceptés.
- Nous n'acceptons pas de boucles d'oreille pour les garçons. Pour les filles, les boucles d'oreille dépassant le lobe sont interdites et ce par mesure de sécurité.

(...)

Voici quelques informations importantes dont je vous invite à prendre bonne note au moment de préparer déjà la nouvelle rentrée des classes.

En attendant, nous vous remercions pour votre confiance et nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Marc Vande Weyer
Directeur